

**Assistaient à cette séance** : liste d'émargement

Le quorum de 18 présents étant atteint, Mme la proviseure ouvre la séance à 18h12.  
Mme Morit représentante des parents FCPE assure le secrétariat.

**Ordre du jour** : voir document envoyé

### **I- Adoption du PV du CA du 7 novembre 2023**

Le PV soumis au vote comporte une modification proposée par les représentants de parents FCPE.

**VOTE n°1 : Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0**

### **II- Budget initial 2024**

Mme la proviseure remercie M. Remy, gestionnaire, pour son travail.

18h14 arrivée de Mme Ginesty, M. Mourot et Mme Jouselin (21 votants).

Les documents ayant été communiqués en amont, M. Remy présente le budget sans exhaustivité mais avec pédagogie afin, notamment, que les représentants des élèves puissent voter en ayant connaissance de la construction d'un budget.

M. le gestionnaire rappelle le changement de logiciel comptable, Op@le désormais, ce qui entraîne un temps d'adaptation nécessaire malgré l'expertise des personnels. La dématérialisation totale d'Op@le permet notamment à la Région d'avoir un accès à tous les documents, y compris les crédits pédagogiques.

A noter aussi que les bourses nationales ne figurent plus que dans le champ comptable, elles « sortent » du budget. L'établissement reste un relais essentiel dans la redistribution des bourses, cette gestion de proximité permettant de répondre aux besoins des familles.

Le budget 2024 est le reflet des choix d'établissement avec une hausse des dépenses en AP même s'il n'y a pas de hausse de dotation de fonctionnement. Cet engagement pédagogique est néanmoins contraint par les spécificités bâtementaires, par exemple la piscine qui est en travaux mais dont on doit maintenir la température à 15°C pour éviter la prolifération de micro-organismes et dont on ne peut vider le bassin sans risquer de fragiliser la structure même, du fait de la pression de l'eau sur les parois.

L'objectif du budget 2024 est donc d'affecter le maximum sur les charges de viabilisation tout en maintenant une activité pédagogique de qualité.

#### **Service général activités pédagogiques**

M. le gestionnaire présente les sommes dévolues aux dépenses des disciplines.

Des représentantes des enseignants interrogent le gestionnaire sur certaines lignes budgétaires : les « dépenses communes » sont constituées par les achats de feutres, de cartouches d'encre, etc. et le « domaine du numérique » consistait en une dotation pour des manuels numériques.

Une représentante des élèves demande ce qu'il advient des crédits non dépensés : M. le gestionnaire précise que ces crédits vont dans le fonds de roulement.

Une représentante des élèves questionne l'absence de crédits sur les manuels scolaires en 2024, M. le gestionnaire rappelle que 10 000 € ont été dépensés pour l'achat de manuels et que la Région y avait contribué pour 8 500€. Des crédits seront ouverts ultérieurement en fonction des besoins et des financements alloués.

Les projets de sorties et voyages sont présentés.

Un représentant des élèves demande si les tickets de métro ont été prévus pour le voyage à Paris. M. le gestionnaire répond que le coût du train ayant dépassé les prévisions, les tickets ne sont plus pour l'instant

financés ; soit on enlève une activité, soit on augmente le budget prévisionnel par une utilisation plus grande de la subvention relative aux crédits éducatifs d'autonomie de la Région.

Une représentante des parents demande si les élèves peuvent monter une action pour financer cette partie du voyage. C'est en effet possible, mais il faut passer par la Maison des lycéens.

Par ailleurs M. le gestionnaire précise que la ligne « Informatique » comprend l'achat de logiciel mais pas d'abonnement mensuel à un site de musique numérique comme Spotify par exemple.

#### **Service général vie de l'élève**

Mme la proviseure rappelle aux représentants des élèves que le CVL peut lui proposer des projets qui pourraient être retenus, financés par les fonds VE et présentés au CA. Parfois, un partenariat avec un autre établissement, comme un LP, peut être mis en place même si les délais sont longs : pour le projet arts plastiques de sculptures en métal, c'est finalement le lycée professionnel Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Montval qui réalisera les sculptures en tenant compte de la hausse du coût des matières premières...

#### **Service général administration et logistique**

M. le gestionnaire souligne que des économies ont été faites sur tous les postes sauf ceux liés à la sécurité et à l'entretien. La hausse du prix de l'énergie grève lourdement le budget. Il n'est pas possible de présenter un budget sincère du fait des hausses de tarifs exponentielles qui ont doublé voire triplé certains postes.

Une représentante des élèves s'interroge : la Région n'est-elle pas obligée de financer des travaux d'isolation ? L'Etat n'est-il pas responsable, lui qui s'est désengagé des lycées pour en remettre la compétence aux régions ? Mme la proviseure rappelle que la Région doit faire face à plusieurs types de grosses dépenses concernant les lycées : elle doit à la fois assurer la maintenance et la réhabilitation des lycées existants et construire de nouveaux établissements pour répondre aux besoins en Vendée ou en Loire Atlantique, liés aux déplacements des populations de la région vers le littoral. La Région pourrait, dans l'absolu, demander aux établissements de ne plus financer d'activités pédagogiques pour payer les factures de viabilisation, elle ne le fera pas et répondra autant que faire se peut aux demandes des établissements.

#### **Service spécial du service annexe d'hébergement**

Mme la proviseure rappelle que le SRH est autonome et qu'on ne peut lui attribuer une partie d'une subvention d'un autre domaine.

M. le gestionnaire souligne que les dépenses ont fortement augmenté, les recettes diminuées, et qu'il n'y aura plus, a priori, de réserves pour le SRH l'année prochaine. Afin que la qualité du service rendu ne chute pas, un recours au Fonds Commun des Services d'Hébergement sera indispensable. Par ailleurs, le self reçoit 800 rationnaires, il ne peut servir davantage de repas.

Une représentante des élèves souhaiterait que les élèves puissent avoir accès à une salle pour manger le repas qu'ils apporteraient. Ce dispositif serait bénéfique aux élèves souffrant d'anxiété sociale car en fonction de l'affluence au self, certains font le choix de manger dehors.

Mme la proviseure rappelle que le règlement interdit aux élèves d'apporter de la nourriture dans l'enceinte de l'établissement, or on fait le constat que les élèves en apportent et qu'ils la consomment partout ! Une tolérance est de mise mais elle ne peut mettre à disposition de salle. Enfin, elle ajoute que le prix du repas au forfait est particulièrement avantageux pour un repas équilibré.

**VOTE n°2 : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 1**

### **III- Délégation pour la passation des marchés à incidence financière annuelle**

Le conseil d'administration se prononce sur cette délégation encadrée par les textes, qui permet à madame Criscolo de signer les bons de commande et d'engager les dépenses dans le cadre des crédits ouverts au budget initial, sans réunir à chaque fois le conseil d'administration pour recueillir son accord préalable.

**VOTE n°3 : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### IV- Voyages et sorties

- Sortie à Paris / Palais de la découverte

**VOTE n°4 : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0**

- Voyage en Andalousie

Une représentante des élèves rappelle qu'il n'y a pas eu de voyage en Espagne organisé depuis deux ans et que la découverte et la compréhension de la culture sont essentielles quand on étudie une langue vivante. En outre les élèves de Première et de Terminale sont prêts à monter une action pour réduire le coût total du voyage.

M. le gestionnaire répond que ce projet arrive très tard par rapport aux autres projets de voyage et souligne que la somme demandée aux familles est élevée. Or le démarrage sur Op@le rend plus complexe le paiement échelonné. Si deux virements sont possibles, le paiement en 3 fois doit être examiné au cas par cas, d'autant que la totalité du versement doit avoir lieu avant le départ, début mars.

Une représentante des enseignants demande qu'un « protocole » de voyage qui tienne compte de l'urgence environnementale soit adopté dans l'établissement, afin de privilégier le train par exemple au lieu de l'avion.

Mme la proviseure reconnaît que les questions environnementales peuvent, dans certaines situations, notamment liées au budget prévisionnel du séjour, passer après le souci de ne pas proposer de projets déraisonnables quant au coût, l'avion pouvant être réellement moins cher que d'autres moyens de transports. Elle évoque par ailleurs également le fait que certaines destinations soient plus lointaines que d'autres et que dans un laps de temps un peu court, l'avion permet d'optimiser le programme sur place.

Au vu de la somme de 470€ demandée aux familles, un représentant des élèves veut s'assurer que toutes les familles pourront financer leur part. Mme la proviseure explique que la plupart des familles de l'établissement font partie des catégories socioprofessionnelles favorisées, voire très favorisées et que les fonds sociaux pourront être sollicités si besoin, pour celles pour lesquelles le coût est trop élevé. Elle veillera personnellement à ce qu'aucun élève ne soit écarté du voyage pour une raison financière.

M. l'adjoint gestionnaire explique qu'il ne votera pas en faveur de ce projet étant donné son coût, car il trouve celui-ci incohérent avec le fait que les administrateurs se soient prononcés contre l'augmentation des tarifs de la restauration de 20 centimes par repas, au motif qu'il ne fallait pas grever le budget des familles.

**VOTE n°5 : Pour : 7 – Contre : 1 – Abstention : 13**

- Voyage en Toscane dans le cadre d'un échange

Les Italiens viendraient du 21 au 28 mars et les Français partiraient du 4 au 11 avril 2024.

**VOTE n°6 : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### V- Contrats et conventions

- *Convention avec l'association PAZAPA pour la mise en scène de spectacles*

**VOTE n°7 : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0**

## VI- Questions diverses (Cf. listes des questions posées par les représentants de la FSU d'une part, et d'autre part par ceux de Sud Education)

1. Mme la proviseure explique aux représentants des élèves notamment que le Pacte fait partie des mesures de revalorisation des rémunérations. Quand un professeur s'engage à effectuer 18h de remplacement dans l'année, il reçoit 1250 € bruts/an. L'établissement a reçu 64 parts à 1250 € mais aucun pacte n'a été signé.

Un échange s'engage entre les membres du CA au sujet des remplacements.

Une représentante des élèves se demande pourquoi on ne peut pas recruter plus d'enseignants pour répondre à ces besoins de remplacement au lieu de demander aux enseignants déjà en activité de les effectuer.

Mme la proviseure rappelle qu'en cas d'absence de plus de 15 jours, le rectorat recrute un enseignant remplaçant mais que les remplacements de courte durée, dans plusieurs établissements ne pourraient pas constituer un « poste » attractif.

Une représentante des enseignants explique que l'on pourrait constituer des brigades de remplacement, comme ce qui existe dans le premier degré. M. le proviseur adjoint indique que cela ne peut être comparable, puisque les enseignants de ces brigades n'interviennent que devant une seule classe et non devant plusieurs, voire éventuellement de plusieurs niveaux, dans la même journée.

### 2. Problématiques de chauffage

Un rendez-vous est fixé à 9h le 30 janvier avec la Région pour évoquer le déplacement d'une sonde ainsi que les dysfonctionnements ou les malfaçons repérés après les travaux d'extension de l'externat. La problématique du confort thermique liée à la très mauvaise isolation de l'établissement, quel que soit le site concerné, est connue de la Région depuis de nombreuses années, puisqu'elle figure sur les documents de la revue générale immobilière annuelle depuis très longtemps.

### 3. Entretien des salles

Il a fallu faire face à l'absence de 7 à 8 agents en même temps, l'entretien du 2ème étage s'est fait en mode dégradé. M. le gestionnaire rappelle qu'il faut le rencontrer si l'on observe des manques.

Une représentante des élèves suggère que les élèves en retenue soient affectés à des tâches utiles à la communauté, comme l'entretien des locaux.

Mme la proviseure dit que cela n'est pas autorisé, mais que chaque élève peut adopter une attitude responsable, et donc solidaire, en respectant le matériel et les locaux.

### 4. Dépouillement des questionnaires sur le harcèlement

M. le proviseur adjoint expose les premières tendances qui apparaissent en cours de dépouillement.

Si certains questionnaires indiquent un malaise, il semble qu'il n'y ait pas de problème de masse. De nombreux élèves ont évoqué le collège et l'on constate que les violences à caractère sexuel ont lieu en dehors de l'établissement.

Si les questionnaires d'une classe alertent, une action sera menée auprès de ces élèves.

Les représentants des enseignants expliquent que le temps du questionnaire a parfois été mal vécu par les élèves qui « revivaient » certaines situations du collège or, souvent, ils ne veulent plus les évoquer.

Mme la proviseure réaffirme sa conviction que l'ensemble des personnels (CPE, AS, enseignants, etc.) est impliqué dans la lutte contre le harcèlement mais rappelle que tout ne peut reposer sur l'école. Le phénomène est également d'ordre social. Enfin, elle rappelle que les personnels qui en ressentent le besoin peuvent consulter le médecin conseil et/ou l'assistante sociale à destination des personnels, à la direction académique et que la MGEN propose son assistance aux personnels.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la proviseure lève la séance à 21h30.

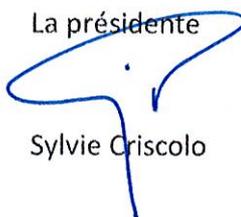
La secrétaire de séance

Marie Morit



La présidente

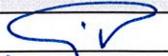
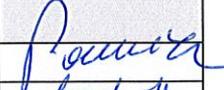
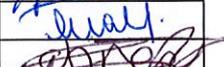
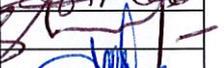
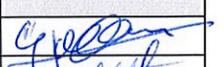
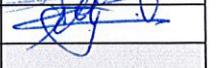
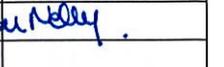
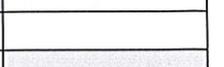
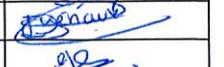
Sylvie Criscolo



**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 04/12/2023**

**SEANCE N°3**

NOM DU TITULAIRE	TITRE-QUALITE FONCTION	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES	REMPLACESOU SUPPLEES PAR	EMARGEMENT
<b>MEMBRES DE L'ADMINISTRATION</b>						
Mme CRISCOLO Sylvie	Proviseure	X				
M. MASSON Bernard	Proviseur-Adjoint	X				
M. REMY Matthieu	Gestionnaire	X				
M. DORIZON Dominique	C.P.E.			X		
<b>PERSONNALITES</b>						
M. ROUILLON Christophe	Représentant de Le Mans Métropole		X			
Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia	Représentante de la Ville du Mans		X			
M. BARRET Benoît	Représentant Région			X		
Mme BEAUCHEF Anne	Représentante Région			X		
M. CLOT Jérémie	Personnalité qualifiée			X		
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS</b>						
<b>1. Personnels enseignants</b>						
M. ROUVIER Arnaud	F.S.U.	X				
Mme FONTANILLAS Judith	F.S.U.	X				
Mme BARROY-MANZANO Anne	F.S.U.	X				
Mme DORIZON Hanane	F.S.U.	X				
Mme GINESTY Tiphaine	SUD Éducation	X				
M. MOUROT Bertrand	SUD Éducation	X				
Mme JOUSSELIN Stéphanie	SUD Éducation	X				
<b>2. Personnels non-enseignants</b>						
M. GUILLEMIN Lionel	Adjoint Tech. Territorial	X				
M. LOISON Thierry	Adjoint Tech. Territorial	X				
Mme NIGOT Sylvie	Attachée d'administration	X				
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>						
Mme MORIT Marie	F.C.P.E.	X				
Mme BOULEAU Fabienne	F.C.P.E.	X				
M. ROUX Aurélien	F.C.P.E.			X		
Mme HILLION Roxane	F.C.P.E.		X			
M. RABAULT Jean-Dominique	U.P.E.I.S.			X		
<b>REPRESENTANTS DES ÉLÈVES</b>						
Mme LEGROS Ambre	TG13	X				
Mme LECOMTE Joséphine	TG01	X				
M. THIBAUT Maxime	TG06	X				
Mme GUENAUX Iliana	TG11	X				
M. ABAD Hiro	TG02	X				